

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2461

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Dardilly

objet : **Requalification du parc d'affaires - Première tranche - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parc d'affaires de Dardilly, un des premiers créés dans le secteur en liaison avec l'arrivée de l'autoroute A6, a été identifié au début du mandat comme nécessitant une requalification.

Le projet de requalification a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 au titre du développement économique.

Pendant la période 2001-2003, les travaux suivants ont été réalisés :

- requalification du carrefour Moulin Carron-Brocardière,
- création d'un trottoir chemin de la Brocardière,
- création d'un giratoire Moulin Carron-Cuers.

Par ailleurs, en 2003 l'opération a fait l'objet d'une définition précise du programme de travaux de requalification en concertation avec la commune de Dardilly.

Le programme proposé par ordre de priorité des actions à réaliser est le suivant :

- requalification du chemin du Moulin Carron (section Paisy-Cuers),
- requalification du carrefour Paisy-Moulin Carron : création d'un giratoire,
- reprise du carrefour Cuers-Pérollier,
- requalification du chemin du Tronchon,
- requalification du chemin des Gorges (section Joncs-Moulin Carron),
- reprise du carrefour Moulin Carron-Gorges : création d'un carrefour à feux,
NB : ces deux dernières actions sont liées à la création du demi-échangeur du Tronchon,
- requalification du chemin des Joncs : mise à sens unique et création de stationnement,
- requalification du chemin des Cuers dans l'emprise actuelle.

Le programme de travaux de requalification et la démarche d'animation économique ont été validés par le Conseil lors de sa séance du 29 mars 2004 qui a individualisé une autorisation de programme de 250 000 € pour le financement des études de maîtrise d'œuvre et de la mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

Le programme de travaux a été découpé en deux phases : la première s'intéresse aux quatre premières opérations du programme précédemment défini et la seconde aux quatre dernières.

Le projet de maîtrise d'œuvre est aujourd'hui élaboré sur la première phase de travaux.

Il s'appuie sur des principes de conception visant à améliorer la lisibilité des voies, à traiter les axes de façon qualitative et adaptée aux différents usages (accès aux entreprises, organisation du stationnement dans les emprises publiques, création de cheminements piétons lisibles et sécurisés). L'élaboration du projet de maîtrise

d'œuvre a permis de préciser le coût des travaux. Ainsi, les travaux de la première phase s'élèvent à 1 440 000 €, se répartissant de la manière suivante :

- 1 200 000 € de travaux TTC de voirie,
- 172 000 € de travaux HT d'assainissement pour les eaux pluviales,
- 65 000 € de travaux HT pour le réseau d'eaux usées du chemin du Tronchon,
- 3 000 € de travaux HT pour le réseau d'eau potable.

Dans le cadre de la démarche d'animation économique mise en place, le projet a fait l'objet d'une présentation aux entreprises du parc d'affaires afin de recueillir leurs attentes et de les sensibiliser pour un accompagnement éventuel de cette requalification dans leur domaine.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 13 décembre 2004 et du Bureau restreint le 10 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de la première phase de travaux de la requalification du parc d'affaires à Dardilly, portant sur les actions suivantes pour un coût global prévisionnel de 1 440 000 € :

- requalification du chemin du Moulin Carron (section Paisy-Cuers),
- requalification du carrefour Paisy-Moulin Carron : création d'un giratoire,
- reprise du carrefour Cuers-Pérollier,
- requalification du chemin du Tronchon.

2° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 29 mars 2004 pour l'opération n° 476 - Dardilly : parc d'affaires - programme de requalification (première tranche), est complétée pour un montant total supplémentaire de 1 440 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- 1 372 000 € en dépenses TTC sur le budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

. 550 000 € en 2005,
. 822 000 € en 2006,

- 65 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2005,
- 3 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,